

cette pointe n'a pas de propriétaire, et plusieurs centaines d'acres, à son extrémité, appartiennent au gouvernement comme réserve militaire. Je ne sache pas que cette réserve soit d'une grande valeur, et le ministre pourrait voir si elle ne pourrait pas être transférée aux Sauvages comme réserve, le gouvernement, toutefois, se réservant le droit de s'en servir pour des fins militaires, au besoin, en accordant des compensations. Je ne développerai pas la question davantage. Les individus en possession de l'Île McCormack ont un jour essayé d'obtenir des lettres patentes, mais les tribunaux ont déclaré qu'ils n'avaient droit à aucune lettre patente tant que le titre sauvage ne serait pas éteint.

M. DALY : Je suis heureux que l'honorable député de Bothwell (M. Mills) m'ait fait part de ses connaissances sur ce sujet, vu que c'est une question qui a de temps en temps attiré l'attention du département. Les renseignements que me fournit l'honorable député me permettront d'approfondir la question mieux que je n'ai pu le faire durant le temps à ma disposition. L'honorable député peut ignorer le fait—mais les documents le font connaître—que les Sauvages reçurent la compensation convenue pour l'abandon de cette pointe, et, ainsi que le dit l'honorable député, les tribunaux ont maintenu que McCormack n'avait pas droit à la pointe, parce qu'il n'y avait pas de cession de la part des Sauvages. On a essayé de temps à autre d'obtenir une cession des Sauvages ; mais ils refusèrent. Quant à l'idée de leur donner une réserve sur la Pointe Pelée, c'est une question qui demande considération. C'est un terrain de l'artillerie qui est loué à quelque club de chasse, et une partie est occupée par le gardien du phare à cet endroit. Nous étudierons la question aussitôt que possible.

Nouvelle somme requise pour défrayer les dépenses de la commission royale concernant le commerce des spiritueux, \$10,000; impressions, \$20,000. \$30,000

M. MULOCK : Qu'a-t-on payé jusqu'à présent pour cette commission ?

M. FOSTER : J'avais un état compilé de préparé, mais je regrette de dire que quelques documents ont été écartés. Je donnerai tous les renseignements à l'honorable député, demain matin.

M. MULOCK : Cela comprendra-t-il le coût total de la commission et tout ce qui a été payé, y compris ces \$30,000 ?

M. FOSTER : Oui, cela comprendra tous les détails.

Le comité lève sa séance et rapporte progrès.

Sir JOHN THOMPSON : Je propose que la séance soit levée.

La motion est adoptée, et la séance est levée à 6 p.m.

VENDREDI, le 20 juillet 1894.

## Séance du soir.

L'Orateur ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRE.

### SUBVENTIONS AUX CHEMINS DE FER.

Le bill (n° 169) autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction de lignes de chemins de fer est considéré en comité et rapporté.

### PRIME SUR LE FER EN GUEUSE.

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés (le 19 juillet) concernant le paiement d'une prime sur tout le fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minerai canadien, sont lues une deuxième fois et adoptées.

M. HAGGART : Je présente le bill (n° 170) concernant le paiement d'une prime sur tout le fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minerai canadien.

La motion est adoptée et le bill est lu une première fois.

### VOIES ET MOYENS.

La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

(En comité.)

1. Résolu.—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin, 1895, la somme de \$1,217,956.15 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu.—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin, 1895, la somme de \$23,361,432.65 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Les résolutions sont rapportées.

### ACTES CONCERNANT LES DOUANES.

Le bill (n° 135) à l'effet de refondre et amender les actes concernant les droits de douane est de nouveau considéré en comité, rapporté, lu une troisième fois et adopté.

### TERRES DU NORD-OUEST.

Le bill (n° 162) intitulé: Acte à l'effet de refondre et modifier les actes relatifs aux biens-fonds dans les Territoires est de nouveau considéré en comité, lu une troisième fois et adopté.

### BILLETS DE CHEMINS DE FER.

Le bill (n° 163) modifiant l'acte concernant la vente des billets de chemins de fer est lu une deuxième fois, et la Chambre se forme de nouveau en comité.

(En comité.)

Article 1.

M. SPROULE : Il est réellement regrettable qu'un acte comme celui-ci soit adopté. Il y a quel-